

La vie de ma commune



Edito



Au sommaire:

Pages 2 à 8 :

Budget primitif de la commune 2021

Page 9:

Conseil Municipal des jeunes

Page 10:

Changement de Gaz -

Ailly-sur-noye prévue en 2023

Page 11:

www.aillysurnoye.fr Jardinets pour les élèves

Page 12:

Bois de chauffage

Une classe sauvée pour la rentée 2021

Page 13:

En route pour les travaux!
Attention à la marche!

Page 14:

Balayer devant sa porte!

Page 15:

La minute citoyenne

Page 16:

Journées du patrimoine Instant détente - réponses

Page 17:

Instant détente

Page 18:

Eclats de lire - juillet août 2021

Page 19:

Fête nationale du 14 juillet

Page 20:

Zoom sur la vaccination

Etat Civil

Autres informations utiles

Madame, Monsieur,

Nous n'avons pas démarré cette année dans les meilleures conditions en raison d'un contexte toujours marqué par la crise sanitaire, mais j'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

La nouvelle équipe municipale a voté son budget. La situation financière de la commune est fragile et dégradée : les capacités d'investissement sont réduites. Malgré cela, nous avons respecté notre engagement de maintenir les taux des impositions locales tout en maintenant notre soutien aux associations. En investissement, le budget 2021 est largement consacré aux études préalables que nous devions lancer afin de nous permettre de déposer nos demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels. Toutefois 2021 verra se réaliser plusieurs projets pour l'amélioration de notre vie quotidienne. Quelques-uns commencent à se dessiner, notamment l'implantation du City Stade au plan d'eau, les travaux sécuritaires sur la voirie, la rénovation de l'éclairage public et l'effacement des réseaux aériens Chemin de la Longue Voie....

L'étude pour la déconnexion des eaux pluviales est lancée. Ses conclusions ne seront connues qu'au printemps 2022 et devraient nous permettre de programmer les chantiers à engager, notamment dans les quartiers d'Ailly qui sont les plus affectés par les fortes pluies d'orage.

Pour terminer, il me reste à vous souhaiter un bel été en profitant des nombreuses manifestations que les commissions « Animations, fêtes et cérémonies » et « affaires culturelles » ont programmé dans le cadre des « Estivales 2021 » et avec les nouvelles animations qu'organisera le tout jeune « Comité des Fêtes » qui soutient et renforce ainsi l'action de la commune.

Je vous sonhaite une bonne lecture de cette nonvelle lettre d'information et vous invite à continuer de prendre soin de vous et de vos proches.

Le Maire

ierre DURAND



Mairie - Rue Saint-Martin - 80250 AILLY-SUR-NOYE Tél : 03 22 41 71 71 - Courriel : mairie@aillysurnoye.fr





LE BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Le budget d'une commune est préparé par l'exécutif local (le Maire) et approuvé par l'assemblée délibérante (le Conseil Municipal). C'est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. La structure d'un budget comporte deux parties : la section de fonctionnement liée à la gestion courante des services municipaux et la section d'investissement consacrée aux projets structurants, travaux et acquisitions immobilières. Chaque section doit s'équilibrer en dépenses et recettes. À l'intérieur de chaque section, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette. Ces chapitres sont eux-mêmes divisés en articles. Le budget est présenté toutes charges comprises (TTC)



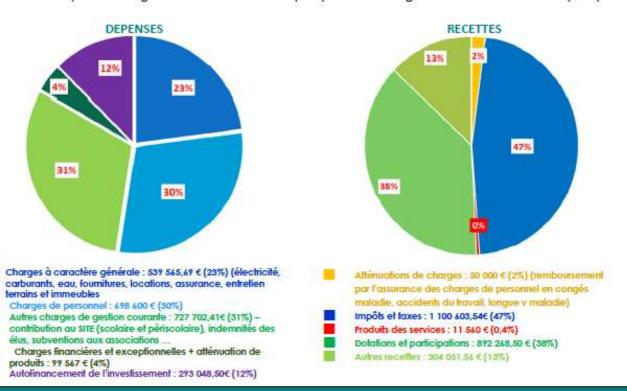




Section de fonctionnement : 2 358 483,60 €

La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions);
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des impôts directs locaux, et des dotations de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).



Subventions aux associations: 36 000 € inscrits au budget

Sports de compétitions : 12 500 €



Culture et loisirs : 19 100 €



Autres associations : 4 400€



| Sul | oventio | ns de fonctionner | ment: | 23 280 € | |
|---|---------|--------------------------|---------|--|-------|
| Ailly badminton Club | 600 € | Espoir danse | 500 € | Société de chasse d'Ailly | 150 € |
| Amicale de pétanque d'Ailly-sur-Noye | 500 € | Fraternelle (FAN) | 3 200 € | Stomp Up and Go | 500 € |
| APE Collège WH Classen | 130 € | Harmonie Municipale | 400 € | Taïchi Val de Noye | 400 € |
| ASNHB Handball | 5 000 € | Judo Club | 1 500 € | Tennis Club d'Ailly-sur-Noye | 700 € |
| Association philatélique du Val de Noye | 200 € | La mouche de la Noye | 700 € | Association des parents du RPC | 300 € |
| Cantine du Petit Homme | 400 € | Les spectacles d'Ailly-s | 5 000 € | Association du souvenir de | 200.0 |
| Chorale des voix de Noye | 300 € | Les tricopines du cœur | 400 € | l'école des garçons | 200 € |
| CLAC | 200 € | Music en stock | 2 000 € | The state of the s | |

| Subventions év | énementic | elles : 7 650€ | S 8 | Aides aux investissemen | nts : 2 200€ |
|--------------------------------|-----------|-----------------------|---------|-------------------------|--------------|
| Association des parents du RPC | 300 € | Music en Stock (fête | 5 000 € | Ailly badminton Club | 800 € |
| Jéricho 44 | 1 500 € | de la musique) | 2 000 € | Amicale de pétanque | 200 € |
| Les Amis de l'église de Berny | 250 € | Taichi en Val de Noye | 600 € | Harmonie Municipale | 1 200 € |





Investissements: 2 415 604,04 €

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...);
- En recettes: les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.
- Les dépenses de la section d'investissement correspondent aux travaux qui modifient le patrimoine de la collectivité détaillés ci-dessous ;

Répartition des investissements







Détail des principaux investissements : 1 772 738,34 €

Voirie: 413 660,35 €



Eclairage public: 142 138,99 €

Chemin de la Longue Voie : Programme de rénovation de l'éclairage public, effacement de réseaux et suppression d'une cabine haute. Effacement de réseaux aériens route de Moreuil. Transformateur à Merville au Bois.

Sécurité: 114 519,19 €

Réalisation d'aménagements sécuritaires aux entrées de ville afin de forcer la réduction de la vitesse de circulation.

Renforcement de la sécurité incendie chemin de l'Auge par l'installation d'une borne supplémentaire. Travaux de sécurisation des abris-bus scolaires. Travaux de bordurage en divers points d'Ailly. Sont également prévues plusieurs créations de « bateaux »



Opérations immobilières : 21 856, 36 €

Acquisition de terrains rue Damour pour création d'une réserve foncière à proximité du périscolaire, pour une surface de 885m². Régularisation de procédure en cours au Chemin d'Egoulet.

Etudes: 131 459,55 €

Etude de la déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement afin de résoudre le problème de saturation de notre station d'épuration lors des fortes précipitations. Ce projet est indispensable pour permettre l'aménagement des futurs lotissements, notamment celui du « Chauffour ».

Divers: 3 686,26 €

Il s'agit de solde des marchés publics terminés.





Eglise Saint Martin: 62 169,61

Révision des marchés de la première tranche des travaux (couverture de la sacristie et prise en compte des frais supplémentaires liés à la Covid19).

Pour répondre à la demande de l'association de sauvegarde de l'église Saint Martin, nous projetons de monter un dossier de financement au titre de la DETR 2022 pour la réfection de la sacristie, comprenant la pose d'un toilette raccordé au réseau d'assainissement, le changement des huisseries, les travaux d'isolation et de sécurité électrique, pour un total d'environ 34 000€. L'association à l'origine de ce projet complétera le financement selon des modalités qui restent à définir.





Eglise de Merville au Bois : 314 299 €

L'église de Merville au Bois n'ayant pas été régulièrement entretenue, les élus ont constaté son état de délabrement total lors de leur visite sur place en juillet 2020.

De nombreuses vitres brisées et des trous béants dans la toiture, permettent aux oiseaux de pénétrer dans l'église dont l'intérieur est souillé d'excréments.

Il a alors été décidé qu'une pause serait faite dans la programmation des travaux de l'église d'Ailly, afin de permettre d'inscrire dans les priorités de 2021, la sauvegarde l'église Sainte Marguerite de Merville au Bois.



Stade municipal: 401 946€



Conformément à nos engagements de campagne, nous avons décidé de relancer le dossier de la requalification des installations sportives du stade municipal. Après consultation par un bureau d'études des utilisateurs actuels et potentiels, il a été décidé que ce site serait orienté vers une pratique multisport et pluriactivités. La première phase du projet, inscrite au BP 2021, concerne la rénovation et l'extension des vestiaires du football.

Etude pour l'aménagement d'un complexe tennistique : 102 013 €

La commune projette de construire un complexe tennistique à proximité du plan d'eau et du complexe sportif. Cet équipement comprendra 2 courts de tennis couvert, des vestiaires, sanitaires et un club-house. Les crédits inscrits au budget 2021 permettent le financement des frais d'étude.

Logements communaux: 141 510 €

Lors de la visite du logement communal 28 rue Pellieux, nous avons constaté qu'une profonde réhabilitation était indispensable, notamment en matière énergétique. Nous avons fait le choix d'y aménager deux logements, un T3 dans la partie R+1 et un T2 en R+2. L'objectif est de disposer de deux logements conventionnés avec des loyers modérés, permettant aux locataires de pouvoir solliciter l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Bureaux dans l'hôtel de ville : 106 500 €

Il peut sembler surprenant de devoir recréer de nouveaux bureaux dans l'hôtel de ville alors que ce dernier a fait l'objet d'une extension et rénovation il y a peu de temps. C'est ignorer qu'environ 90 m² de bureaux ont été murés lors de ce chantier.

Désireux d'améliorer les conditions de travail des agents de la commune et du Site mais également les conditions de l'accueil du public, nous avons décidé de réhabiliter ces bureaux.

Nous profitons également de cette opération sur l'hôtel de ville pour prévoir l'extension de la climatisation à tous les bureaux des agents, ainsi que la mise en place de stores occultant qui remplaceront efficacement les parasols que le public est surpris de voir dans le hall de la mairie....



Il s'agit des soldes des programmes engagés par l'ancienne municipalité





Immobilisations diverses: 217 519,39 €



Eco-navette:52 000 €

Comme promis, le nouveau conseil municipal met la mobilité dans ses priorités, dès cette année, parce qu'elle participe au maintien et au développement de l'activité économique du centre -bourg. La navette sera gratuite et desservira tous les quartiers d'Ailly. Nous travaillons actuellement à la définition des itinéraires et des modalités d'accès. Le service devrait fonctionner d'ici la fin d'année si les subventions sollicitées nous sont accordées.

Acquisition de matériels techniques et d'outillages : 5 599,90 €

Les ateliers municipaux ont besoin de nouveaux outils et/ou de remplacer des matériels obsolètes : Tondeuse, tronçonneuse, bétonnière, karcher, transpalette, enrouleur, cages à pigeons, mobilier.

Acquisition d'un véhicule VL pour l'ASVP : 6 000 €

Réglementairement, l'ASVP et l'agent de la police municipale doivent disposer de deux véhicules distincts : le véhicule sérigraphié « police » ne peut être conduit que par l'agent de police.

Achat d'illuminations de Noël: 5 504,10

Administration générale : 8 058,60€

Coffre-fort : 2676, 00 € Logiciels : 5 382,60 €

Aménagement du cimetière de Merville au Bois : 33 000,00 €

La procédure de reprise administrative des concessions abandonnées dans le cimetière de Merville au Bois est parvenue à son terme. Il y a donc lieu de prévoir les travaux à réaliser pour la reprise physique des concessions (démolition et évacuation des anciens monuments/ exhumation des restes des personnes inhumées et regroupement dans des reliquaires souples/ inhumation dans l'ossuaire communal/ remise en terrain libre). Les travaux sont confiés à une entreprise spécialisée qui travaillera dans le respect dû aux dépouilles mortelles

Espace numérique de Travail école Pierre et Marie Curie : 76 298,40 €

Le Syndicat Intercommunal du Temps de l'Enfant (SITE) projette de remplacer les matériels informatiques obsolètes qui permettent l'accès à distance à des ressources numériques., dont des tableaux blancs Interactifs, des portables etc...

Bibliothèque : 6256.90 € Acquisition de livres : 6000 € Achat d'une vitrine : 256,90 €

Recettes d'investissement Subventions : 974 288,33€

Autofinancement: 574 218,27€







Emprunt: 370 937,00 €



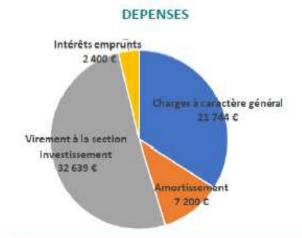


BUDGET ANNEXE DU PLAN D'EAU 2021

Le budget annexe du plan d'eau se présente de la même façon que celui de la commune, à l'exception que les montants indiqués sont Hors Taxe.

Il s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 67 575,48 € et à 456 945, 39 € en investissement.

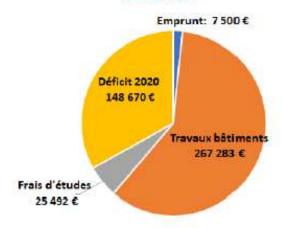
Section de fonctionnement : 67 575,48 €



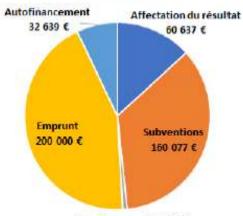


Section d'investissement : 456 945,39 €





RECETTES



Amortissement: 3 592 €

UN CITY STADE AU PLAN D'EAU

Sur les 267 283 € de travaux de bâtiments inscrits au budget, 219 425€ sont destinés au financement de la construction d'un nouveau bloc de sanitaires publics à proximité du théâtre de verdure, et 73 350€ pour notre premier city-stade dont les travaux d'aménagement viennent de débuter à proximité de la station de trail. Il sera ouvert au public avant la fin de cet été. Le city-stade est un lieu de vie et de rencontres qui permet également de s'adonner à de nombreuses activités physiques et sportives.





Conseil Municipal des jeunes

« Il n'y a rien de mieux que du concret pour l'éducation à la citoyenneté! »

Les travaux de création du Conseil Municipal Jeunes, continuent. Ce qu'il faut savoir à ce jour :

| Dates de l'élection | Vendredi 19 novembre 2021 de 13h00 à 16h00 |
|--|--|
| | Samedi 20 novembre 2021 de 10h00 à 16h00 |
| Lieu de l'élection | Salle des fêtes d'Ailly-sur-Noye |
| Comment être candidat | Être mineur, habiter Ailly-sur-Noye, être scolarisé du CM1 à la terminale Candidature individuelle, pas de liste possible |
| Organisation des élections Mise en place de 4 collèges de candidats | Collège n°1 : enfants scolarisés en 2nde / 1ère / terminale Collège n°2 : enfants scolarisés en 4ème / 3ème Collège n°3 : enfants scolarisés en 5ème / 6ème Collège n°4 : enfants scolarisés en CM1 / CM2 Soit : 4 élus par collège, donc 16 élus au total |
| Le mode de scrutin | Un seul tour de scrutin avec une carte électorale Les 4 premiers candidats (tes) obtenant le plus de voix, sont élu (e) s En cas d'égalité, le (la) candidat (te) le (la) plus jeune est élu (e) Mandat de deux années |
| Les électeurs potentiels | Tous les jeunes habitant Ailly sur Noye, scolarisés du CP à la terminale (même en dehors de la commune) |
| Les conditions de vote pour les électeurs | Les électeurs d'un collège ne peuvent voter que pour les candidats de leur collège. Remise d'une carte électorale à chaque électeur(trice) |

Nous vous tiendrons informés, dès la rentrée scolaire, des prochaines décisions. A suivre donc ...



Changement de Gaz - Ailly-sur-Noye en 2023

Gaz en provenance du gisement de Groningue. Pays-Bas

1,3 million de clients alimentés en gaz B dans les Hauts-de-France

10% de la consommation française

Fin des contrats d'approvisionnement en gaz B en 2029





la France a prévu de basculer la région vers une alimentation en gaz naturel à haut pouvoir calorifique dit « gaz H ». Celui-ci dessert déjà le reste du territoire. Ce gaz proviendra majoritairement de Norvège mais pourra aussi provenir des différents pays producteurs de GAZ (Egypte, Russie, Qatar, Algérie, ...)

Le contexte : remplacer un gaz naturel (riche en azote) par un autre gaz naturel (riche en méthane)

GRDF vous accompagnera tout au long du processus d'adaptation pour continuer à vous alimenter en gaz naturel dans les meilleures conditions. GRDF veillera donc à la compatibilité de vos équipements avec le gaz H et vous tiendra au courant de l'arrivée du nouveau gaz dans votre commune. Tous les clients alimentés en gaz B sont concernés par le changement de gaz.

L'adaptation se fait en <u>trois étapes distinctes</u> : l'inventaire, le réglage puis enfin l'arrivée du nouveau gaz. Les interventions requises n'impliquent pas de changement de contrat de fourniture de gaz naturel et de maintenance de vos équipements.

1ère étape : La phase d'inventaire



Lors d'une première visite l'ensemble de vos équipements alimentés en gaz naturel sera répertorié par un prestataire sélectionné par GRDF. Le nom et les coordonnées de ce prestataire vous seront communiqués un mois avant le début de la phase d'inventaire sur votre commune. L'accès à vos installations intérieures et à vos équipements est donc nécessaire. Cette intervention ne fera l'objet d'aucune facturation.

2ème étape : La phase de réglages



A la suite de l'inventaire, des réglages seront effectués sur votre installation :

- Le détendeur gaz sera réglé ou changé si nécessaire.
- La grande majorité des appareils fonctionne avec les deux types de gaz et ne nécessite aucun réglage.

Certains appareils nécessitent un simple réglage éventuellement accompagné d'un changement de pièce pour les adapter au gaz H.

3ème étape : Le changement de gaz



Une fois la phase de réglage terminée, le gaz H sera distribué dans le réseau de gaz naturel. Vous en serez informé par courrier.

Informations auprès de la mairie et sur notre site internet : www.aillysurnoye.fr



www.aillysurnoye.fr

La communication est une mission transversale et essentielle pour notre commune.

Le conseil municipal, le maire M. Pierre Durand et la conseillère déléguée à la communication Mme Pascale Girard ont le plaisir de vous informer du lancement du site Internet de la commune www.aillysurnoye.fr.

Après plusieurs semaines de développement, ils sont heureux de pouvoir vous présenter la vitrine de la commune sur la toile et de vous offrir cet outil de communication et de services.

Ce site bénéficie du procédé Web adaptatif qui offre une consultation confortable, quel que soit le support utilisé (moniteur d'ordinateur, téléphone portable, tablette, etc.). N'hésitez pas à transmettre vos suggestions et remarques par le biais du formulaire de contact. En espérant que vous apprécierez ce moyen de communication, le conseil vous souhaite une bonne découverte du site.



Nous remercions sincèrement et chaleureusement nos fidèles lecteurs, internautes et facebookeurs ...



Commission voirie et cadre de vie

Jardinets pour les élèves

A la demande des encadrants du SITE (Syndicat Intercommunal du Temps de l'Enfant), les agents des services techniques de la commune ont travaillé **trois zones de terrain** derrière le périscolaire afin de permettre aux enfants de **semer**, **planter voir pousser et se développer** des graines et des plants pour ensuite les consommer.

Si vous avez des excédents de graines ou plants de légumes, nous vous remercions de bien vouloir en faire don à nos enfants.

Merci pour votre générosité!









Bois de chauffage

La Commune dispose de bois de chauffage qu'elle se propose de mettre à disposition des Aillysiens et Aillysiennes qui rencontrent des difficultés financières (attention : quantité limitée). Un dossier de demande d'aide est à constituer en mairie.

Les demandes sont à établir avant le 30 août 2021.

La Commission d'attribution du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) se réunira début septembre 2021.

A compter du 1^{er} septembre 2021, il sera mis en vente au profit du CCAS. Renseignements en Mairie au numéro de téléphone : 03 22 41 71 71.



Une classe sauvée pour la rentrée 2021!

Nous sommes heureux de vous informer que la classe de l'école Pierre et Marie CURIE d'Ailly-sur-Noye promise à la fermeture à la rentrée 2021, est sauvée !

Nous saluons ici la pugnacité et la ténacité des parents élus et l'association des parents d'élèves. Le soutien indéfectible de la commune et du SITE (Syndicat Intercommunal du Temps de l'Enfant) fait de cette annonce une joie collective, dans l'intérêt des élèves de notre école et de l'équipe pédagogique.

Le bonheur que nous apporte cette décision de l'académie, n'a d'égal que le soulagement pour tous.



Pour mémoire, les parents d'élèves du RPC Pierre et Marie-Curie d'Ailly-sur-Noye sont restés mobilisés pour contester la perspective de fermeture d'une classe au sein de l'établissement, prévue pour la rentrée de septembre. Ils avaient organisé le lundi 28 juin une manifestation, la troisième, pour exprimer leur mécontentement.

Alors qu'une réunion était prévue au rectorat d'Amiens, dans la matinée du jeudi 1er juillet, pour statuer sur les différents cas (fermeture ou ouverture de classes), dont celui de l'école aillysienne, une délégation de parents d'Ailly-sur-Noye s'était rendue devant le rectorat :

« Nous ne lâchons pas », insiste Séverine Bianchi, responsable des parents d'élèves élus du RPC Pierre-et-Marie Curie.

C'est donc le 1er juin 2021 que l'Académie d'Amiens annonce que **la fermeture de classe est annulée**: "Un poste est affecté dans cette école dont la situation (effectifs des élèves) sera surveillée de près durant la prochaine année scolaire afin d'entériner la mesure de carte scolaire initialement envisagée ou de pérenniser l'affectation par une création de poste.

Cette situation sera donc de nouveau examinée dans le cadre de la carte scolaire 2022." A suivre donc ...



En route pour des travaux!

La commune a lancé un programme de travaux à divers endroits pour des abaissements de bordures suite à des demandes de riverains pour des accès après des nouvelles constructions.

Une consultation a été faite et l'entreprise Eurovia a été retenue pour un montant de 27 500 € TTC de travaux.

Une première intervention a été réalisée fin mars 2021, route de Berny, devant la zone commerciale Intermarché pour un affaissement de voirie, bordure et trottoir. En coordination avec les services routiers du département la commune a pris en charge la réfection de la bordure et du trottoir et le département, la partie chaussée. Coût pour la commune 5 200 € TTC.



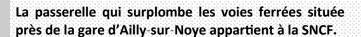
Une deuxième intervention a été faite courant juin et la dernière aura lieu en septembre 2021.



Commission voirie et cadre de vie

Attention à la marche!

Avant



Elle est empruntée quotidiennement par les voyageurs qui veulent changer de coté de quai et aussi par de nombreux écoliers qui descendent de la route de Chirmont pour se rendre à l'école rue Damour.

La structure de cette passerelle se dégrade par des départs de morceaux de béton sur plusieurs marches. Malgré plusieurs réclamations adressées à différents services de la SNCF, aucune réponse n'a été faite.

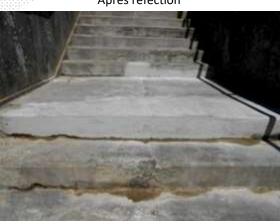
Soucieux de la sécurité de ses habitants, la municipalité a effectué un ragréage des marches afin d'éviter aux utilisateurs tous risques de chutes.

L'hiver les services techniques de la commune assure le dégivrage et le déneigement de cette passerelle.

Restant à votre service, pour la sécurité de tous !



Après réfection





Balayer devant sa porte!

L'entretien des trottoirs (Arrêté municipal du 23 juin 2021)

Nettoiement des trottoirs : une responsabilité partagée !



Le service technique de la commune nettoie régulièrement la voie publique.

Par contre, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les grilles placées sur les caniveaux doivent également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondations en cas de grosses pluies.

En cas d'accident, le non-respect de cette obligation pourrait engager la responsabilité des riverains.

Bon à savoir: A l'instar de nombre de communes qui pratiquent des méthodes de désherbage alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, les Aillysiens sont invités à recourir à des méthodes propres pour l'environnement. Pour les particuliers, la technique de l'eau chaude est recommandée car elle est simple à mettre en œuvre et efficace. Versée au bas de la plante indésirable, l'eau de cuisson salée brûle la racine.

Entretien des haies et élagage des arbres :

De la même manière, les riverains sont tenus d'entretenir (ou de faire entretenir) et tailler les haies qui sont en limite des voiries car elles risquent de réduire la taille des trottoirs et s'avérer dangereuses pour les piétons.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire ou locataire qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

Bon à savoir: L'article 671 du Code civil prévoit que la **distance minimale entre les plantations et la limite séparative des propriétés** doit être de :

- **50 cm** pour les plantations de moins de 2 m de haut
- **2** *m* pour les plantations de plus de 2 m de haut.

Trottoirs et neige:

En période de neige ou de verglas, un trottoir non-entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons. Un arrêté portant obligation de déneiger les trottoirs précise que les riverains sont tenus de déneiger le trottoir devant chez eux. Cette règle s'applique au propriétaire de la maison ou au locataire si celle-ci est louée. Le riverain ne respectant pas ses obligations peut voir sa responsabilité engagée lorsqu'un piéton est victime d'une chute sur son trottoir.

La minute citoyenne

La commune a décidé de mettre en place au plan d'eau, deux distributeurs de sachets type « Canisac » en matière biodégradable pour aider les propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie, lors de leur promenade sur le plan d'eau.

Ils seront installés : le premier prés du parc de jeux des enfants et le second prés de la stèle Classen.

Et 1 et 2 et 3 bons gestes :

Vous prenez un sachet au distributeur Vous ramassez la déjection Vous jetez le tout dans une poubelle

Distributeur





Sachet biodégradable

Travaux de bricolage ou de jardinage :

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Bruits causés par les animaux :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des voisins.

Bruits émanant d'appareils ménagers ou d'appareils diffusant de la musique:

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils ménagers ou d'appareils de musique.

Bruits émanant d'activités ou de jeux :

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux résultant de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux. Les propriétaires de **piscine** sont également tenus de prendre les mesures nécessaires afin que les installations techniques ainsi que les comportements des utilisateurs ne soient pas source de gêne pour le voisinage.





Votre aide nous est précieuse et nous vous remercions à l'avance de votre participation.



I-N LECOINTE 06 82 49 10 73 I-M LEHOUELLEUR 03 22 41 11 45



Les Amis de l'église de Berny recherchent, pour illustrer ces journées du patrimoine, des photos, des articles de presse et tous documents relatifs à la rivière : son tracé et ses ponts dans Berny, la tannerie, le moulin, ainsi que le creusement du plan d'eau réalisé en 1972.

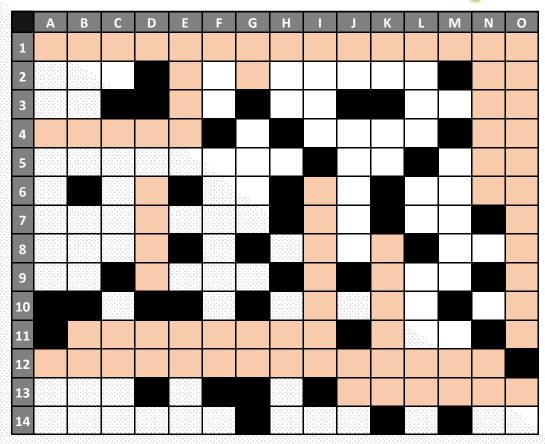
Si besoin, M. Jean-Noël Lecointe ou M. Jean-Marie Lehouelleur peuvent se déplacer et venir photographier ou scanner vos documents, photos, oubliés au fonds d'un tiroir, pour les mettre en valeur et préparer cette exposition.

Comptant sur vos contributions. Un grand merci pour ce devoir de mémoire!

Instant détente - réponses du numéro 3!?

| | Α | В | С | D | E | F | G | Н | I | J | K | L | М |
|----|---|----------|---|---|---|---|---|---|----|---|---|---|---|
| 1 | C | 0 | С | Α | S | | D | Α | М | Ē | S | | В |
| 2 | | M | Α | R | С | Н | Ε | D | Ε | N | 0 | Ε | L |
| 3 | M | E | N | C | | Α | | N | | 0 | | G | Α |
| 4 | C | T | 1 | 4 | A | R | 1 | | В | E | D | 0 | S |
| 5 | | | S | Ē | | Α | S | L | -1 | | Ε | U | E |
| 6 | N | E | Υ | | Α | S | S | E | | М | Ε | L | E |
| 7 | E | S | | В | | | 0 | | В | ı | S | Ε | S |
| 8 | S | | В | A | | A | U | В | Α | N | | Т | |
| 9 | | В | Α | R | 0 | N | | D | ı | 0 | Т | | D |
| 10 | С | 0 | R | В | _ | Ε | R | | Ε | Т | Α | M | E |
| 11 | F | U | S | E | L | E | Ε | S | | Т | υ | С | S |
| 12 | | D | | S | | S | Α | w | | Ε | | M | |
| 13 | D | Е | В | | Е | | L | Α | D | | 0 | | J |
| 14 | С | R | 0 | 1 | Х | D | Е | G | U | Ε | R | R | Е |

Instant détente!?



Les cases orangées sont en lien avec les vacances

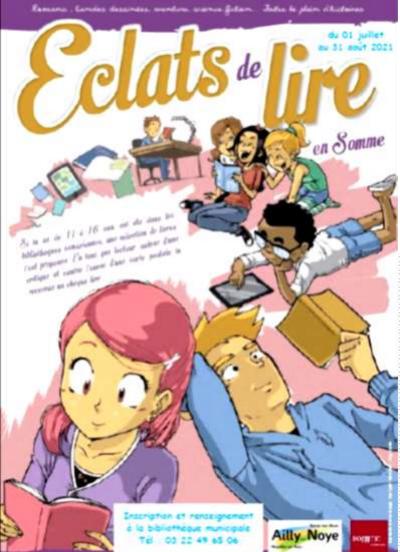
| | VERTICAL |
|---|---|
| A | Niche pour chien - Prénom de TSEU |
| В | Nécessaire ! - Dehors Cela |
| C | Le thulium - Insecte ravageur - classifications humaines ou animales |
| D | Payés ou pas - Molybdène ou Méga octet |
| E | Bien frais en terrasse! - Courba |
| F | Prononcé pour le meilleur et pour le pire - raccourcie |
| G | Vielle note - Pantalon - Union Européenne |
| н | Indispensable avant distribution - Stop! |
| 1 | Anglais facile - "Station balnéaire 5 étoiles", selon son propre slogan |
| J | Le patron, c'est incontestable - recouvre - réalisa |
| ĸ | "Redondance du verbicrusiste en G" - Personnel - On va souvent le chercher en vacances |
| L | Nouveaux - parcouru - On s'y renvoie la balle |
| M | "Zuste" un peu - Sa Clairette est appréciée |
| N | Activités idéales pour le sac à dos - Des bancs pour les cabinets |
| o | On y bouge son corps ! - à lui |

| | HORIZONTAL | | | |
|----|---|--|--|--|
| 1 | De Lille à Paris, ou l'inverse | | | |
| 2 | Rap de Seine Saint Denis - offensée - paresseux | | | |
| 3 | Forme d'avoir - Condition - Ville de Bourgogne - Enduis | | | |
| 4 | Cornet, pot, Italienne, appréciée en été - Gastéropodes - Docteur | | | |
| 5 | Détendues - Personnel - Concentration animale | | | |
| 6 | Haute Normandie - Démonstratif - Action du scout - Maintient la stabilité du ballon | | | |
| 7 | Reste de branche ou de membre - Ecole de management - Coutumes | | | |
| 8 | Inspiratrice - Son bonnet était redouté - De Ceylan | | | |
| 9 | Liaison - Un être futur - Retire | | | |
| 10 | Vénère - Boira selon le proverbe | | | |
| 11 | Elle déploie la Quechua - Fin anglaise | | | |
| 12 | Alors ce sont les vacances !!! - | | | |
| 13 | Coup fatal - Habitants d'un morceau de terre | | | |
| 14 | Le seul nom de la langue Française, dont on n'entend aucune des lettres quand on le prononce - Mince! - Voyelles doublées | | | |



Commission des affaires culturelles, du jumelage et de la vie associative

Eclats de lire - juillet et août 2021



Concours Eclats de Lire en Somme

Cet été, la Bibliothèque Louis Seurvat d'Ailly-sur-Noye, propose le concours **Eclats de Lire en Somme** pour les adolescents, opération financée par le Conseil Départemental de la Somme et en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Somme sur Juillet et Aout 2021.

Cette opération s'adresse aux adolescents de **11 à 16 ans.**

Le principe est simple : parmi une sélection de dix livres, les participants doivent en lire deux, puis rédiger une critique littéraire au sujet de l'un de ces deux ouvrages.

L'originalité est que cette rédaction doit être succincte : la critique doit être rédigée sur une carte postale à retirer auprès de la bibliothèque municipale.

Les adolescents doivent remettre cette carte complétée à la bibliothèque d'Aillysur-Noye.

Enfin pour les remercier de leur participation, les jeunes critiques en herbe recevront à la fin de l'année un chèque « Livre » d'une valeur de 10 euros.

Inscription et renseignements auprès de la bibliothèque municipale :

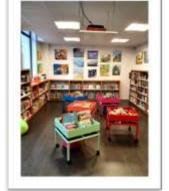
Téléphone: 03 22 49 65 06.

Horaires d'ouverture au public sur rendez-vous :

Mardi: 16h00-19h00

Mercredi: 09h00-12h30/14h00-19h00

Vendredi : 16h00-19h00 Samedi : 10h00-12h00



Opération portée par :







Fête nationale du 14 juillet 2021



Dans le respect des gestes barrières



10h00 : Cérémonie au monument aux morts de Merville au Bois

10h30 : Cérémonie au monument aux morts de Berny-sur-Noye

11h15 : Revue du Corps des Sapeurs Pompiers place Charles de Gaulle à Ailly 12h00 : Cérémonie au monument aux morts d'Ailly-sur-Noye suivie d'un vin

d'honneur dans la salle des fêtes

22h00 : Retraite aux flambeaux Départ : Place Charles de Gaulle Arrivée : Plan d'eau

23h00 : Feu d'artifice au théâtre de verdure suivi d'un bal organisé par le café de Berny

Buvette sur place

Accès au parking à partir de 22 h 00 par Berny-sur-Noye La circulation sera interdite rue Sadi Carnot et Route de Berny pendant le passage de la Retraite aux flambeaux, de 22h00 à 23h00











Opération de vaccination exceptionnelle à la Covid-19 organisée à Ailly-sur-Noye dans la salle des fêtes

Zoom sur la vaccination

23 avril 2021 Vaccin : AstraZeneca

318 personnes vaccinées + 4 personnes à domicile

Seconde injection prévue le 16 juillet

21 mai 2021 Vaccin: Pfizer

400 personnes vaccinées

Seconde injection réalisée le 02 juillet 436 doses





Naissances:

Inaya CORRABOEUF née le 01 juin 2021 Eléonore CADET née le 03 juin 2021 Apolline DELANNOY née le 03 juin 2021

Mariage:

Dominique GLORIEUX et Laurence GORUK le 26 juin 2021

Décès:

Martine VAST épouse CLAUDEL le 20 avril 2021 à 71ans Bernard JUMEL le 12 mai 2021 à 63 ans Josette RAPHANAUD épouse CHANCEREL le 20 avril 2021 à 71ans



La Poste d'Ailly-sur-Noye modifie ses horaires pour cet été

du 27 juillet au 14 août 2021

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 09h00-12h00 et 13h30-17h45



Ouverture de la Mairie au public

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 Samedi de 9h00 à 12h00 (sauf en juillet et août)

Tél: 03 22 41 71 71 - Courriel: mairie@aillysurnoye.fr



Urgence Week-End - Jours Fériés et lorsque les services de la Marie sont fermés en semaine Le numéro à appeler est le suivant : 06 19 13 11 94

Créations d'un participant au concours « un logo pour ma commune » Juin 2021 - Commission Communication, digital et démocratie locale - Conception : Pascale GIRARD